



Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille dix sept et le trois août à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni, en son lieu habituel, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Antoine VINCENTI.

Présents : LECCIA Jean Marie, POTENTINI Yves, GRAZI François, PAOLI Roxanne, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves,

Absent: MATTEI Estelle,

Secrétaire de séance : GRAZI François,

1. Décision de réaliser les travaux de réhabilitation de certaines infrastructures communales endommagées suite aux intempéries du 24 novembre 2016

Délibération N° 028-2017

Le Maire expose à ses collègues que les demandes d'aides formulées auprès de l'Etat, de la CTC et du Conseil Départemental de la Haute-Corse, qui avaient été sollicitées afin de financer les travaux de remise en état liés aux intempéries du 24 novembre 2016, ont récemment abouties.

Le Maire rappelle à ses collègues que ces travaux de remise en état comprennent deux volets:

- **1er volet: Les travaux d'urgence impérieuse**, autorisés par les services de l'Etat en date du 21 décembre 2016, qui ont été décidés par délibération du Conseil Municipal en date du 27 décembre 2016 pour un montant de 63 600 €/HT, montant ajusté à la hausse, avec l'accord des services de l'Etat, de 6 692 €/HT par délibération du Conseil Municipal en date du 2 février 2017.

Ces travaux qui **sont complètement réalisés à la date des présentes**, ont eu pour objet la réfection des voiries communales de "Gargalo", de "Santo Pietro à Patrimonio" au lieu-dit "San Anghjulu" et de "Poggio à Patrimonio" au lieu-dit "Brietta", ainsi que la remise

en état de la canalisation de sortie des eaux usées de la station d'assainissement communale.

- **Second volet: Les travaux de réhabilitation des autres infrastructures communales**, validés par les services de l'Etat tant en quantité qu'en montant, non encore débutés à la date des présentes et estimés à 82 200 €/HT par délibération du Conseil Municipal en date du 12 janvier 2017.

Ces travaux auront pour objet principal la remise en état des voiries d'accès aux sources d'eau potable, à la station d'assainissement collectif et aux lieux-dits "Piane" et "San Quilico".

Après mise en œuvre d'une procédure adaptée, le Maire sollicite de ses collègues l'autorisation d'engager les travaux concernés en signant le bon de commande de l'entreprise SAINT-FLORENT TERRASSEMENT, celle-ci ayant fait l'offre la plus avantageuse pour un montant de **78 290 €/HT**, les deux autres offres obtenues s'élevant respectivement à 81 300 €/HT et à 84 990 €/HT.

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire,

VU le Code des marchés publics,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser les travaux visés au point 2. ci-avant,

CONSIDERANT le devis obtenu de l'entreprise SAINT-FLORENT TERRASSEMENT,

VALIDE ledit devis,

DONNE AUTORISATION et POUVOIR au Maire afin de contracter avec l'entreprise SAINT-FLORENT TERRASSEMENT et de faire réaliser au plus tôt les travaux concernés.

Résultat du vote: VOTANTS: 10 - ABSTENTIONS: 0 - EXPRIMES: 10 - POUR: 10 - CONTRE: 0

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire



Les Conseillers Municipaux





Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille dix sept et le trois août à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni, en son lieu habituel, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Antoine VINCENTI.

Présents : LECCIA Jean Marie, POTENTINI Yves, GRAZI François, PAOLI Roxanne, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves,

Absent: MATTEI Estelle,

Secrétaire de séance : GRAZI François,

2. Décision modificative relative au budget d'investissements de l'année 2017 (travaux relatifs aux intempéries du 24-11-2016)

Délibération N° 029-2017

Le Maire expose à ses collègues que les demandes d'aides formulées auprès de l'Etat, de la CTC et du Conseil Départemental de la Haute-Corse et qui avaient été sollicitées afin de financer les travaux de remise en état liés aux intempéries du 24 novembre 2016, ont récemment abouties.

Il y a donc lieu d'enregistrer maintenant ces opérations dans notre budget.

Le Maire précise alors à ses collègues les données financières liées à ces opérations:

- . Budget des travaux d'urgence impérieuse: 70 292 €/HT, soit 77 321.20 €/TTC,
- . Budget des travaux de réhabilitation de certaines infrastructures communales: 82 200 €/HT, soit 90 420 €/TTC,
- . Aide obtenue de l'Etat au titre du Fonds intempéries: 51 757.65 € (arrêté PREF2B N°125 du 09/06/2017)),

. Aide obtenue de l'Etat au titre de la DETR 2017 affectées aux intempéries: 15 097,35 € (arrêté PREF2b N° 123 du 09/06/2017),

. Aide obtenue de la CTC: 38 123 € (arrêté N° 17 03890 du 31 mai 2017),

. Aide obtenue du CD 2B: 20 039 € (arrêté N° 3347 du 29 juin 2017),

. Aide du CD 2B obtenue: 3 780 € (arrêté N° 3348 du 29 juin 2017).

Compte tenu des aides allouées, il est donc nécessaire d'enregistrer les opérations comptables suivantes qui ne concerne que la section d'investissements:

- en DEPENSES:

. AUGMENTATION DE CREDITS:

- CPTE 2151 - OP 2017-1 : Intempéries novembre 2016 167 742 €

. DIMINUTION DE CREDITS:

- CPTE 2151 - OP non individualisées 38 945 €

TOTAL DES DEPENSES: 128 797 €

- en RECETTES:

. AUGMENTATION DES CREDITS:

- CPTE 132 - OP intempéries novembre 2016 128 797 €

TOTAL DES RECETTES: 128 797 €

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire,

CONSIDERANT la nécessité de procéder effectivement à l'inscription des opérations d'investissement sus visées,

CONSIDERANT l'écriture de modification du budget de la section d'investissements proposée par la Maire prenant en compte les aides obtenues de l'Etat, de la CTC et du CD 2B,

VALIDE ladite écriture comportant:

- une augmentation de crédits pour des recettes nouvelles à hauteur de 128 797 €,
- une augmentation de crédits pour des dépenses individualisées à hauteur de 167 742 €,
- une diminution de crédits pour des dépenses non individualisées à hauteur de 38 145 €.

DONNE AUTORISATION et POUVOIR au Maire afin de signer tout extrait de la présente délibération.

Résultat du vote: VOTANTS: 10 - ABSTENTIONS: 0 - EXPRIMES: 10 - POUR: 10 - CONTRE: 0

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire



Les Conseillers Municipaux